

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anita Meyerhans

<https://www.cadre21.org/membres/a491abde652387114a387652>

Date d'obtention : 2020-11-20 21:16:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'une situation de sextage est portée à notre attention, nous devons déclencher le protocole Sexto et s'aider de l'aide mémoire pour s'assurer de faire le tour de chacune des étapes.

Rapidement, rencontre avec la victime et la personne qui vous a signalé la situation, s'il y a lieu, pour bien évaluer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Les outils Grille d'évaluation et le Document de référence légal viennent supporter cette évaluation.

Faire le tour des témoins ou des autres jeunes impliqués pour recueillir un maximum d'informations et s'assurer de saisir les téléphones qui pourraient posséder des images de pornographie juvénile sans jamais demander à voir les images en question pour éviter de tomber dans le piège de nous même commettre un acte criminel.

À la lumière des informations reçues, se questionner sur le caractère impulsif ou malveillant de l'acte posé par l'instigateur pour s'assurer de faire la bonne intervention avec lui avant de le rencontrer.

Donner le relais aux policiers en cas de non collaboration, d'acte malveillant ou à la fin de notre collecte d'information.

Poursuivre nos interventions en tant qu'école, basées sur notre code de vie.

S'assurer d'avoir informé les parents.

Et, évidemment, ne pas oublier l'aspect relation d'aide dans nos interventions en restant sensible aux émotions vécues par les différentes personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Même si la victime ou les autres jeunes impliqués ne reconnaissent pas l'importance d'agir parce qu'ils étaient tous consentants et volontaires dans l'échange d'une photo, il est important de déclencher le protocole et de limiter la propagation parce qu'il s'agit d'une infraction criminelle.

L'importance d'être méthodique dans la cueillette d'information et dans les étapes d'application pour bien cerner les intentions des personnes impliquées puisque l'intention permet la détection du comportement malveillant et changera la suite de l'intervention.

Le fait que chaque partenaire impliqué dans le protocole a un rôle bien distinct. L'intervenant scolaire qui intervient en première ligne a le pouvoir de limiter rapidement la propagation des images et ainsi les impacts négatifs pour les jeunes impliqués. Mais il est important de savoir à quel moment donner le relais aux policiers que ce soit pour l'acte malveillant, la non collaboration d'un jeune ou pour la suppression des images sur le téléphone.

L'importance de saisir les téléphones cellulaires qui ont reçus ou partagés les photos intimes pour stopper la propagation et limiter les conséquences négatives et ce, même si le jeune affirme avoir déjà supprimé les images. Ce n'est pas à l'intervenant scolaire de vérifier cette étape. Il donnera le relais aux policiers qui vont amener le jeune à s'engager à les avoir réellement effacées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Poursuivre le protocole alors que la victime a agit de façon volontaire et ne réalise pas les conséquences possibles. Par contre, je comprend qu'il soit nécessaire d'aller au bout du protocole Sexto pour éviter la propagation des images et pour sensibiliser les jeunes impliqués au caractère criminel de leur acte et aux conséquences possibles.

Bien cerner l'intention pour s'assurer de bien diriger la suite des choses lors d'un acte malveillant. Une mauvaise décision à cette étape pourrait nuire au travail des autres partenaires.

L'évaluation de la photo à titre de pornographie juvénile me semblait délicate. Par contre, je crois que la grille d'évaluation de l'incident et le document de référence légal nous permettent de nous baser sur des critères bien précis et ainsi d'éviter un jugement subjectif.